

GTMC-VTT - Étape 15 - Murol > Saint-Alyre-ès-Montagne

Puy-de-Dôme - Murol



Cézallier (CD63 / Henri Derus)



Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h 15

Longueur : 40.2 km

Dénivelé positif : 1115 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Traversée

La GTMC-VTT, de Murol à Saint-Alyre-ès-Montagne. L'itinéraire de la GTMC à VTT poursuit sa route de Murol à Saint-Alyre-ès-Montagne avec en point de mire le Cézallier.

Les vues sur cette partie de la GTMC à VTT plonge le cycliste dans des paysages grandioses et des ambiances changeantes. Depuis le beau village médiéval de Besse, on rejoint l'impressionnant lac Pavin puis le lac de Montcineyre. Après Besse, le parcours est très roulant, sur de la bonne piste et de la petite route. L'itinéraire alterne entre grandes pistes et petites routes et permet de prendre le temps de s'évader dans le paysage. On entre dans le Cézallier : les pentes acérées laissent place aux courbes douces et arrondies des immenses

plateaux d'estive, investis par les troupeaux de vaches. La réserve naturelle de La Godivelle offre des paysages de tourbières et les lacs d'En-Haut et d'En Bas sont à ne pas manquer. On arrive au hameau de Jassy.

Itinéraire

Départ : Murol

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Communes : 1. Murol

2. Saint-Victor-la-Rivière

3. Besse-et-Saint-Anastaise

4. Compains

5. La Godivelle

6. Saint-Alyre-ès-Montagne

Profil altimétrique



Altitude min 855 m Altitude max 1279 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Page facebook : <https://www.facebook.com/GTMC.VTT>

Téléphone : 04 74 59 71 70

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Accès routier

Chemin des Sables

Parking conseillé

255 rue Victor Charreton

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>